

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tamarah Hébert

<https://www.cadre21.org/membres/fe39838ff24322b9f311f69e>

Date d'obtention : 2024-10-18 19:01:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il faut par la suite vérifier l'informations en rencontrant les autres personnes impliquées ou témoin en remplissant avec eux aussi la grille d'évaluation de l'incident. Il est important de tous les rencontrer séparément. Ensuite, à la lumière des informations recueillies, remplir la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur et contacter la police par la suite si l'on juge qu'on est dans un cas d'acte impulsif. Confisquer le cellulaire au besoin et contacter immédiatement la police sans poser de question si l'on considère qu'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut prendre le temps de bien consulter toutes les personnes pour s'assurer de corroborer les informations. Également, il faut faire attention à la procédure en lien avec l'inquiétude des parents. Nous ne pouvons pas intervenir seulement parce que le parent est inquiet pour son enfant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve plus délicat de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Je crois que les propos des élèves ainsi que leurs perceptions sont très subjectifs et peuvent beaucoup teinté s'il s'agit effectivement d'un acte malveillant ou impulsif. C'est pourquoi la cueillette d'informations doit être le plus exhaustive possible et que nous ne devons pas teinter les propos de élèves. De plus, je trouve délicat de confisquer les téléphones puisque je crois que plusieurs pourraient être très résistent.